



Église Saint-Patrick

340, rue Whitehead

Direction de l'aménagement
et du développement durable – 2024

Textes © SCAP



Caractéristiques architecturales et patrimoniales

La desserte de la Congrégation Saint-Patrick, pour les catholiques anglophones de Trois-Rivières et des environs, est établie en 1925. L'évêque, Mgr François-Xavier Cloutier, nomme l'abbé Hervé Trudel comme aumônier de cette communauté de fidèles. La chapelle des Sœurs de Marie-Réparatrice, à l'angle des rues Laviolette et Saint-Charles (aujourd'hui Hart), est alors utilisée pour la célébration dominicale. Un peu plus tard, les Sœurs de la Providence mettent leur chapelle de l'hôpital Saint-Joseph à la disposition de ces fidèles. En 1929, l'abbé Philippe Normand succède à l'abbé Trudel comme aumônier et y restera jusqu'en 1952. Cette année-là, on organise la véritable paroisse nationale pour les catholiques anglophones de Trois-Rivières, en vertu d'un rescrit de la Sacrée Congrégation du Concile. L'année suivante, le père franciscain Aubert Reilly est nommé pasteur et la desserte de Saint-Patrick est transférée à la chapelle des Franciscains, à l'angle des rues Saint-Maurice et Laviolette.

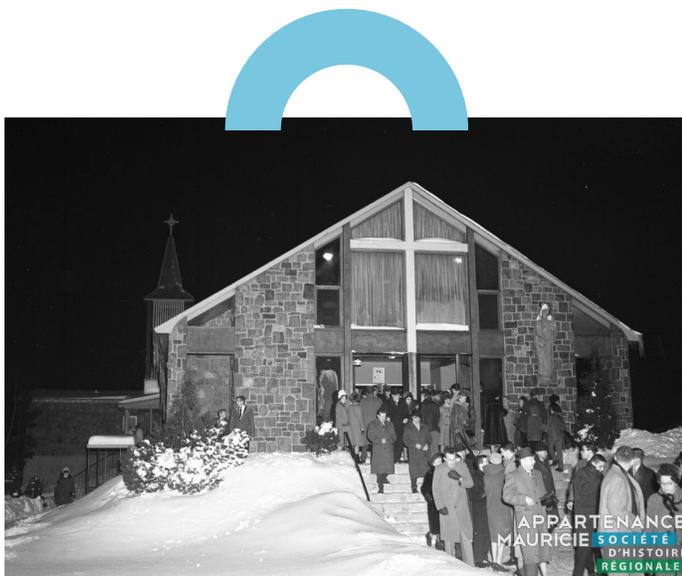
L'église Saint-Patrick, ou St. Patrick's Church, a été érigée en 1954 selon les plans de l'architecte torontois Henry T. Langston pendant ses quelques années de pratique à Trois-Rivières. Ce modeste lieu de culte est, à l'époque de sa construction, la seule église catholique anglophone située entre Québec et Montréal et attire une communauté issue de toute la région de la Mauricie. L'église respecte plusieurs caractéristiques de l'architecture moderne, dont l'absence d'ornementation. Surmontée d'un toit à deux versants en tôle profilée, l'église est basse et ne possède qu'un petit clocher à la jonction du presbytère, situé à l'arrière de l'église. Les murs extérieurs de l'église sont revêtus de pierre de granit aux teintes variées et à appareillage irrégulier. La façade est constituée d'une grande verrière ornée d'une croix faisant toute la hauteur du pignon, laissant place à de grandes portes pleines en bois.

Les ouvertures sur les façades latérales sont régulières et symétriques. De proportion verticale, les fenêtres ouvrent les murs extérieurs sur leur pleine hauteur, alternant ainsi pleins et vides dans la composition des façades. L'église adopte un plan rectangulaire avec un léger rétrécissement pour le chœur. L'intérieur de l'église est caractérisé par sa structure de bois lamellé apparente et sa voûte en bois verni. L'ornementation, réduite au minimum, laisse place à l'appréciation des matériaux à leur plus simple expression. Seuls un chemin de croix, un retable dans le chœur et des luminaires suspendus complètent le décor intérieur. L'espace peut accueillir jusqu'à 300 places assises et le sous-sol sert de salle communautaire.

Le presbytère de la paroisse de Saint-Patrick est constitué d'un volume attaché à celui de l'église, formant un L avec celle-ci. Tout comme le lieu de culte, le presbytère est revêtu de pierre de granit de teintes variées, appareillée de façon irrégulière. Une tour-clocher se situe à la rencontre des deux volumes.

La structure basse de l'église et son emplacement sur une rue résidentielle ne procurent pas à l'église un grand rayonnement. Cependant, le bâtiment se situe sur une vaste parcelle qui compte plusieurs arbres matures et qui est adjacente à une école, créant un ensemble institutionnel dans le quartier. Le large perron et la façade principale, dont la croix pâle se détache visuellement, dépeignent la fonction du lieu.

En raison de sa faible valeur d'âge et de sa valeur artistique modérée en ce qui concerne son architecture extérieure et intérieure, l'église Saint-Patrick ne possède pas une grande valeur patrimoniale. Toutefois, sa valeur communautaire est très importante, ce lieu de culte attirant les fidèles de Trois-Rivières ainsi que de toute la région de la Mauricie.



Messe de minuit, 1962. *Le Nouvelliste*, archives d'Appartenance Mauricie.

Bref historique

1925 :

- Établissement de la desserte de la Congrégation Saint-Patrick pour les catholiques anglophones de Trois-Rivières et des environs.

1954 :

- Construction de l'église Saint-Patrick selon les plans de l'architecte Henry T. Langston.

1955 :

- Érection canonique de la paroisse nationale de Saint-Patrick le 15 mai.

À ce jour :

- L'église Saint-Patrick est toujours en activité.

Caractérisation

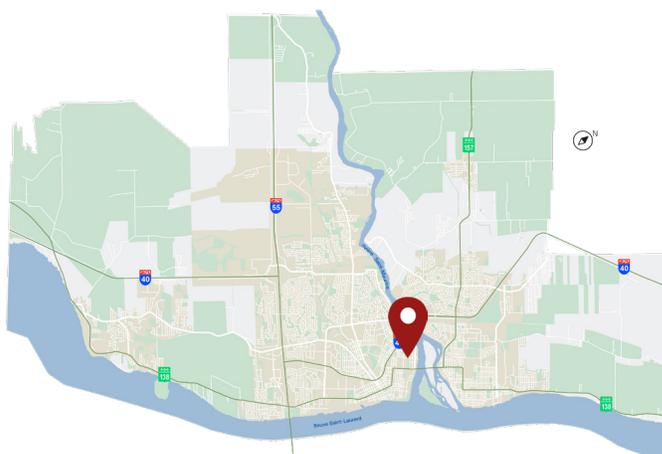
Bâtiments

Église Saint-Patrick

- Typologie architecturale : modernisme
- Année de construction : 1954
- Architecte : Henry T. Langston
- Principaux matériaux : pierre de granit et tôle profilée en toiture

Presbytère Saint-Patrick

- Typologie architecturale : modernisme
- Valeur patrimoniale : moyenne
- Année de construction : 1954 (annexe à l'église)
- Architecte : Henry T. Langston
- Principaux matériaux : pierre de granit et tôle profilée en toiture



Terrain

- Superficie du lot :
 - Lot 1 211 801 : 13 494,8 m²
- Caractéristiques particulières :
 - Plusieurs arbres matures s'élèvent à proximité du bâtiment.
 - L'église se situe sur un grand terrain vague gazonné avec plusieurs arbres matures au pourtour.

Règlementation

- Zonage : PIL-3140
- Dominance de la zone : publique et institutionnelle locale

Contexte

Cette église est située au centre d'un grand espace végétalisé où se trouvent deux écoles. Deux quartiers aux caractéristiques distinctes jouxtent ce parc. D'un côté est établi un secteur constitué presque exclusivement de résidences unifamiliales à un étage, bâties dans les années 1940 et 1950, bénéficiant de la présence de plusieurs arbres matures. De l'autre côté, la densité est un peu plus élevée avec un cadre bâti constitué d'immeubles en rangées de 2 à 4 logements sur 2 ou 3 étages. Ce secteur comporte aussi une école, un CPE, des centres de ressources pour personnes en difficulté, un HLM, ainsi qu'un ancien site industriel servant actuellement à divers usages commerciaux. Un centre commercial de quartier et un large espace de stationnement se situent à proximité de ce secteur. Cette densité, les usages présents dans le quartier et les grandes surfaces minéralisées laissent peu de place au couvert végétal ou à des arbres matures, ce qui en fait un secteur très propice aux îlots de chaleur.





Caractéristiques du milieu d'insertion dans un rayon de 500 m

Typologies architecturales dominantes	Unifamiliale et plex
Nombre d'étages moyen	1 à 2 étages
Profil démographique	65 ans et plus : 28 % 14 ans et moins : 13 %
Densité moyenne	16 logements/hectare Densité forte
Indice de canopée	20 %

Légende des usages

— Terrain de l'église	■ Institutionnel
■ Résidentiel	■ Industriel
■ Commercial	■ Parcs et espaces verts

Cadre de planification

Statut légal

Programme particulier d'urbanisme (PPU)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ●

Programmes de subvention ●

Principales orientations

PIIA des bâtiments patrimoniaux :

- Confirmer l'importance patrimoniale des divers secteurs et immeubles assujettis à un PIIA, en reconnaissant leur valeur architecturale et paysagère ;
- Confirmer la valeur historique, emblématique et identitaire des secteurs et immeubles assujettis à un PIIA ;
- Assurer, lors de la réalisation de projets d'architecture et d'aménagement, la conservation du caractère patrimonial des bâtiments de valeur patrimoniale en ce qui concerne leurs caractéristiques architecturales, les modes d'implantation ainsi que l'aménagement des terrains ;
- Assurer une cohérence d'ensemble entre le bâti patrimonial et tout nouveau projet d'architecture et d'aménagement ;
- Assurer la mise en valeur du patrimoine bâti et contribuer au rehaussement de la qualité architecturale et paysagère du secteur ;
- Favoriser la préservation de la végétation et contribuer au verdissement du secteur.

* Toute information relative à la réglementation d'urbanisme est fournie à titre informatif seulement au moment de la publication de ce document. Elle est sujette à changement sans préavis et n'a pas de valeur légale.

Toutes les informations concernant les programmes de subvention se retrouvent sur le site internet de la Ville.

Recommandations de conservation, de mise en valeur et de redéveloppement

Conservation et mise en valeur

Plusieurs caractéristiques architecturales doivent être conservées, voire rétablies, telles que la toiture de tôle à baguettes ayant été remplacée par de la tôle profilée. La forme du toit, le revêtement de pierre, la forme du volume et les portes pleines en bois sont des éléments à conserver et à mettre en valeur.

Potentiel de conversion

Le bâtiment possède un bon potentiel d'adaptation pour recevoir d'autres fonctions ou activités. Un agrandissement pourrait également être envisagé vu l'emplacement du bâtiment sur le lot et l'espace disponible au pourtour.

Potentiel de redéveloppement du site

La parcelle détient l'espace disponible pour accueillir un projet de redéveloppement. Cependant, tout nouveau projet sur le site devrait être structurant et s'insérer adéquatement dans le cadre bâti et la trame urbaine du secteur.

Indice de valeur globale :



Lexique

Indice de valeur globale :

- Indice reflétant la valeur de l'église par la combinaison de ses valeurs sur le plan du patrimoine, de l'analyse comparative à l'échelle de la région, de l'ensemble architectural, de l'aménagement du site, de la valeur paysagère, du caractère significatif de l'église à l'échelle du quartier et de sa valeur sociale, c'est-à-dire son utilisation par des organismes ou par la communauté et son appartenance à la communauté.

Hiérarchisation régionale :

- Établie par le ministère de la Culture et des Communications et le Conseil du patrimoine religieux du Québec, la hiérarchisation régionale découle des trois critères suivants : la valeur historique et symbolique, la valeur d'art et d'architecture de l'extérieur de l'édifice, et la valeur d'art et d'architecture de l'intérieur. La hiérarchisation a été établie selon cinq niveaux, allant d'incontournable (A) à faible (E).

Plan d'implantation et d'intégration architecturale :

- Règlement d'urbanisme permettant l'évaluation qualitative des projets de construction et d'aménagement afin d'en assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des particularités de chaque situation (MAMH, 2023).

Bilan patrimonial

Hiérarchisation régionale	Supérieure (C)
Valeur patrimoniale (ville)	Bonne
État d'authenticité	Bon

Synthèse des valeurs patrimoniales

Archéologique

Architecturale



Artistique

Emblématique



Historique

Paysagère



Potentiel de conversion :

- Réfère à la capacité et aux possibilités de ce bâtiment d'être réaménagé et réutilisé d'une manière différente de sa fonction d'origine dans le but de répondre à des besoins contemporains. Cette démarche vise à optimiser l'utilisation des ressources existantes, à promouvoir la durabilité et à contribuer au développement économique et social du milieu d'insertion.

Potentiel de redéveloppement :

- Réfère aux possibilités inhérentes de toute partie vacante ou sous-utilisée d'un immeuble d'être transformée ou d'accueillir une nouvelle fonction dans le cadre d'un projet de développement ou de revitalisation. Implique la considération d'aspects environnementaux, économiques et sociaux afin d'optimiser l'utilisation de l'espace et de favoriser un développement urbain durable.

Programme particulier d'urbanisme :

- Composante du plan d'urbanisme permettant d'apporter plus de précisions quant à la planification de l'aménagement de certains secteurs qui requièrent une attention particulière de la part du conseil municipal.